



Echallens-Natation
Ch. Des Troncs 13
CH-1063 Chapelle-sur-Moudon

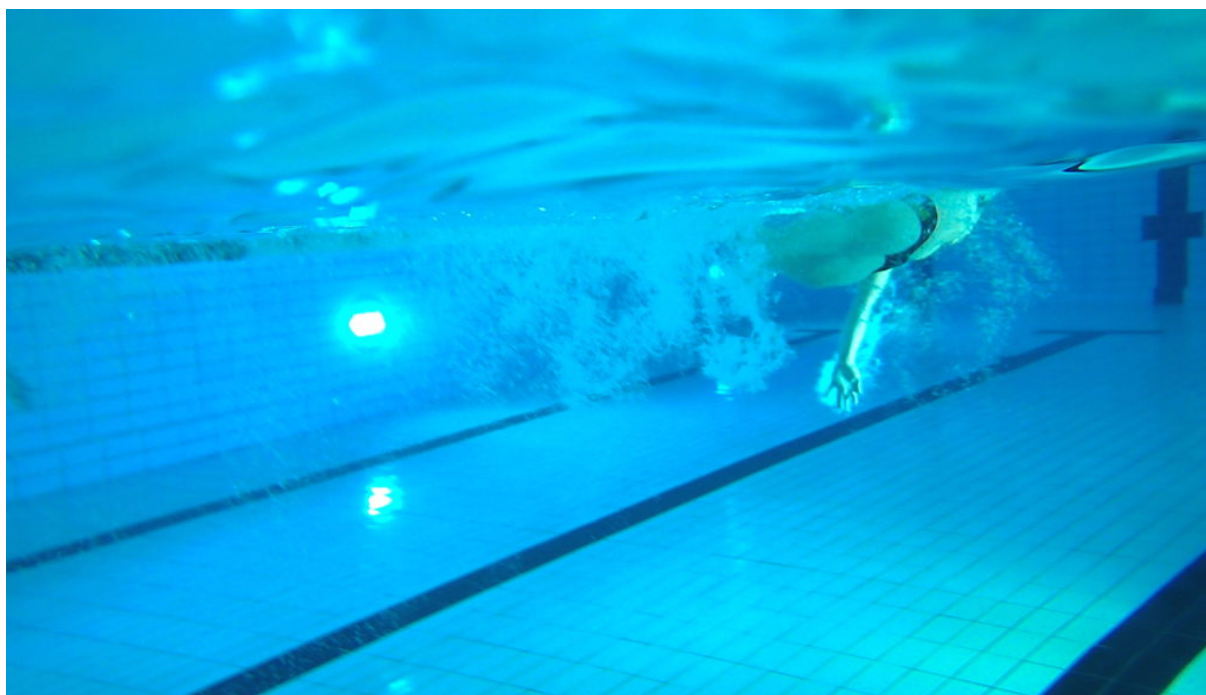
info@echallens-natation.ch
www.echallens-natation.ch

« Echallens-Natation »

Concept de protection pour les entraînements dès 13 septembre 2021

Version : 15 septembre 2021

Auteur : Julien Rumo (responsable à la Corona)



Nouvelles conditions cadres

Depuis l'introduction du certificat Covid, la commune d'Echallens nous a transmis les clarifications cantonales pour la pratique sportive en piscine couverte. Les propriétaires des installations sont libres d'autoriser les activités aquatiques pour le sport populaire. Néanmoins, au-delà de 30 personnes dans le bâtiment, le certificat Covid est obligatoire à partir de 16 ans révolu.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». **Sans certificat covid, il est obligatoire de porter un masque dès 12 ans, et ceci jusqu'au bord du bassin.** Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver/se désinfecter soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Si du savon n'est pas disponible, un désinfectant (solution hydro-alcoolique) est mis à disposition.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Julien Rumo**. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement : julrumo@gmail.com

6. Prescriptions spécifiques

Lundi soir de 18h à 19h : la jauge de 30 personnes est largement dépassée. Dès lors, un contrôle du certificat covid sera effectué à l'entrée pour les accompagnants de 16 ans et + qui désirent entrer dans l'enceinte de la piscine. **Exception** : sans certificat covid, les parents des groupes « accoutumance à l'eau » et « Ecole de natation » pourront aider leur(s) enfant(s) aux vestiaires. Ils devront obligatoirement être masqués et sortir du bâtiment immédiatement après.

Lundi soir de 19h à 20h30 : la jauge de 30 personnes n'est pas atteinte. Dès lors, afin d'éviter l'obligation d'un certificat covid aux nageurs de 16 ans et +, les parents ne pourront pas entrer ni rester dans le bâtiment.

Mercredi soir de 18h30 à 20h : idem que lundi soir 19h à 20h30.

Aération régulière des locaux.

Echallens, 15 septembre 2021

Pour le comité du Echallens-Natation

Julien Rumo